



**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

## **La FNCSF salue la recommandation du Comité permanent des langues officielles relativement à l'élaboration d'un nouveau Protocole d'entente pour l'éducation dans la langue de la minorité**

---

**Ottawa, le 15 décembre 2016** — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones accueille avec satisfaction le rapport déposé hier par le Comité permanent des langues officielles et intitulé [Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire.](#)

Dans son rapport unanime, le Comité composé de dix députés membres des trois partis reconnus à la Chambre des communes recommande notamment la mise en place d'un Protocole distinct en matière d'éducation dans la langue de la minorité. Le Comité recommande également que Patrimoine canadien conclue une entente stratégique bipartite avec la FNCSF visant à faire valoir les intérêts des communautés d'expression française en situation minoritaire en matière d'éducation élémentaire et secondaire,

Déjà en 2005, le Comité sénatorial permanent des langues officielles formulait des recommandations semblables en matière de financement de l'éducation dans la langue officielle de la minorité.

Ces recommandations font écho aux revendications de la FNCSF et de ses partenaires, la Commission nationale des parents francophones (CNPf) et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.

La présidente de la FNCSF, Mme Melinda Chartrand, explique que : « Le Protocole actuel ne répond pas aux besoins des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire en matière d'éducation en français langue première. Notre Fédération réclame depuis un bon moment déjà un Protocole distinct auquel la FNCSF serait signataire afin de remédier aux lacunes historiques et systémiques de l'actuel Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (PLOE). Le Comité nous a entendus et sa voix s'ajoute à tant d'autres, à travers le Canada, qui exigent la même chose. »

Dans un mémoire intitulé [Objectif 2018/2023](#), la FNCSF, la FCFA et la CNPF enjoignaient à Patrimoine canadien d'apporter des aménagements significatifs en vue de la signature du prochain PLOE que le Ministère renouvelle tous les cinq ans avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

« Il y a urgence d'agir, car le nouveau Protocole sera négocié prochainement et entrera en vigueur en 2018. Nous exhortons Patrimoine canadien à mettre en œuvre sans tarder les recommandations du Comité. La FNCSF souhaite entamer immédiatement la négociation d'une entente stratégique avec Patrimoine canadien, comme le demande le Comité » affirme le directeur général de la FNCSF, M. Roger Paul.

*La FNCSF représente les 28 conseils scolaires francophones en contexte minoritaire au Canada. Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves qui fréquentent près de 630 établissements scolaires.*

**Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE**  
cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscf@bellnet.ca